

L'origine des ordres religieux militaires

Alain Demurger

Maître de conférence honoraire à l'université de Paris I Panthéon-Sorbonne

Au début du XIe siècle, deux évêques, Adalbéron de Laon et Gérard de Cambrai formulaient en des termes voisins la théorie des trois ordres ou, mieux, des trois fonctions : la société chrétienne était composée de ceux qui prient, de ceux qui combattent et commandent, et de ceux qui travaillent : oratores, bellatores, laboratores ; une société en trois groupes hiérarchisés et solidaires. Un siècle plus tard, en 1120, neuf chevaliers conduits par Hugues de Payns, un champenois, fondaient à Jérusalem la chevalerie des « pauvres compagnons de combat du Christ et du Temple de Salomon » ; l'ordre du Temple était né. Qu'ils aient été Templiers, Porte-Glaive, Teutoniques, chevaliers de Calatrava, d'Alcàntara ou de Santiago, Hospitaliers de Saint-Jean..., ces hommes de foi et d'épée ont en quelque sorte transcendé cette dichotomie entre oratores et bellatores. Après avoir soulevé maints débats au Moyen-Âge, cette ambivalence est devenue un thème de recherche pour les historiens contemporains ; certains y trouvent une influence du rituel musulman, alors que d'autres les analysent comme une synthèse de la réforme grégorienne et de la croisade. Alain Demurger auteur, notamment, de Chevaliers du Christ. Les ordres religieux-militaires au Moyen Âge (Le Seuil, Paris – 2002) nous en dit plus sur les origines de cette chevalerie.

Une nouveauté radicale

À l'issue de la première croisade et de la prise de Jérusalem en 1099 aux dépens des « infidèles » – ainsi appelait-on les musulmans, qui ne partageaient pas la foi chrétienne – sont fondés les États latins d'Orient : Édesse, Antioche, Jérusalem qui est un royaume, et enfin Tripoli. Les pèlerins chrétiens affluaient dans une Jérusalem désormais sous contrôle chrétien pour visiter les lieux marqués par la vie terrestre de Jésus : Bethléem, le Jourdain, le Mont des Oliviers, le Saint Sépulcre. D'Acre ou de Jaffa à la ville sainte, les routes n'étaient pas sûres. Le premier objectif annoncé par Hugues de Payns et ses compagnons étaient de protéger et défendre, au besoin par la force, ces pèlerins ; mais ils voulaient agir ainsi tout en menant une vie religieuse et en respectant une règle. Bien vite d'ailleurs, au-delà de ces opérations de police, les templiers sont amenés à participer aux combats pour la défense des États latins contre leurs voisins musulmans.

Le problème posé était sérieux : était-il possible d'exercer le métier des armes sous l'habit religieux ? Était-il licite de réunir dans un même institut l'orator et le bellator ? Comme toujours on peut expliquer cette « nouveauté » radicale par des facteurs endogènes ou par des facteurs exogènes.

L'ordre religieux-militaire, fils de la réforme grégorienne et de la croisade... ?

On peut trouver dans la société occidentale des XIe et XIIe siècle les raisons du développement des ordres religieux-militaires : essor économique accompagné de la mise en place des structures

seigneuriales ; hiérarchisation, par les institutions féodales, de la classe des maîtres, les seigneurs ; pour imposer leur contrôle sur la paysannerie, les seigneurs se servent des chevaliers de leur familia ou « maisnie ». Ce sont des spécialistes du combat à cheval, mais ils vont se hisser dans l'échelle sociale et leur éthique va bientôt conquérir la catégorie des puissants. Enfin il y a l'Église, l'Église de la réforme grégorienne. Une réforme qui vise à corriger les abus et les insuffisances du clergé, mais aussi à organiser et à contrôler l'ensemble de la société chrétienne. L'Église fait sa place aux bellatores et à son avant-garde agressive qu'est la chevalerie. Il s'agit de rendre l'Église libre et indépendante des laïcs mais dans le même temps d'assigner à ceux-ci une mission compatible avec leur genre de vie et leur état de combattant et conforme aux intérêts de la chrétienté, de l'Église qui l'encadre et de la papauté qui la dirige. Il s'agit de christianiser la violence et d'offrir une voie de salut à ceux qui en usent.

L'idéologie trifonctionnelle faisait sa place aux combattants. L'ordre religieux-militaire canalise et sacralise leur activité au service de l'Église. Entre ces deux pôles, il y a deux maillons intermédiaires : le mouvement de la paix et de la trêve de Dieu qui régule la violence des chevaliers et leur impose des interdits ; la croisade, œuvre de paix également, mais positive en ce sens qu'elle oriente la violence chevaleresque vers une œuvre pieuse, pacificatrice et unificatrice de la chrétienté : libérer Jérusalem, délivrer le tombeau du Christ de l'oppression des infidèles. L'ordre religieux-militaire est le point d'aboutissement de la croisade et de la réforme car il offre une ascèse propre aux laïcs. Il transforme le croisé dont le vœu de croisade est temporaire, en un *miles christi*, un « chevalier du Christ » qui prononce des vœux – irrévocables – d'obéissance, de chasteté et de pauvreté et accepte de vivre selon une règle. Ce sont des religieux, non des moines ; ils restent des laïcs car ils ne sont pas ordonnés prêtres ; seuls les frères chapelains, indispensables à l'encadrement spirituel, le sont.

Cette nouveauté est cependant si radicale et si contraire à l'idéologie trifonctionnelle qu'elle a choqué. Le cistercien Isaac de Stella y voit une « monstruosité » ; Guigues, le prieur des Chartreux s'inquiète d'une évolution pleine de dangers ; son opinion rejoignait d'ailleurs le premier sentiment de saint Bernard qui ne voyait pas l'intérêt d'une telle institution alors que s'offrait au laïc pieux qui voulait faire son salut, le cloître cistercien. Plus généralement certains n'acceptaient pas l'idée que l'on verse le sang au nom du Christ ; ils rejoignaient sur ce point la position de l'Église byzantine hostile à l'idée même de la croisade.

Le christianisme primitif a condamné la violence ; mais il a dû évoluer et définir – avec saint Augustin, puis Isidore de Séville – la notion d'une violence légitime. Pourtant, au XI^e siècle encore, l'emploi de la violence, même en situation légitime, restait un péché exigeant pénitence. Constatant ce fait, des historiens ont pensé que le renversement opéré avec la croisade et l'ordre religieux-militaire – la violence, la guerre contre l'infidèle deviennent des formes de la pénitence – était tellement contraire à la tradition chrétienne que seule une influence extérieure pouvait l'expliquer. Parmi les facteurs exogènes susceptibles d'avoir pesé sur la création des ordres religieux-militaires en Occident, on trouve le ribât.

... ou élaboré sur le modèle du ribât musulman ?

Apparu dès 750, le ribât a longtemps été décrit comme une sorte de couvent-forteresse jalonnant les frontières de l'Islam, où des hommes pieux faisaient retraite et servaient militairement pour une période donnée en vertu de l'obligation coranique de djihâd – ou guerre sainte – qui est une notion complexe ; on cite ceux de Sousse et Monastir sur la côte tunisienne. Dès 1820 José Antonio Condé voyait dans le ribât musulman le modèle de l'ordre religieux-militaire. Ses théories, abandonnées, ont connu une nouvelle jeunesse avec l'anthropologie historique. Pour les anthropologues, la question de l'influence dans les domaines culturels ne se pose pas dans les termes documentaires familiers aux historiens ; l'existence de traits identiques, liés de façon identique dans deux cultures différentes mais voisines prouve une influence ou une diffusion. Il ne s'agit pas évidemment d'une influence directe, d'une copie pure et simple d'un modèle. Pour Elena Lourie le ribât ne pouvait pas être repris tel quel par le monde chrétien ; ce dernier devait se le réapproprier, le réinventer pour le rendre conforme à ses propres normes. L'union de la prière et du combat, le service temporaire, le bâtiment lui-même sont trois éléments majeurs du ribât repris,

mais transformés, pour être intégrés à la tradition monastique (bénédictine) chrétienne. Pour Elena Lourie les confréries de chevaliers, nombreuses dans l'Espagne de la reconquête, sont le chaînon reliant le ribât à l'ordre du Temple. Ainsi la confrérie de Belchite – du nom d'un château – a été créée par le roi Alphonse le Batailleur pour défendre les abords de Saragosse reconquise en 1118 et réunit des chevaliers accomplissant un service militaire permanent ou temporaire et vivant selon une règle religieuse.

Séduisante, cette théorie souffre cependant de quelques défauts. La définition du ribât est bien plus complexe ; il n'est qu'exceptionnellement un couvent-forteresse ; c'est un lieu, ou un bâtiment quelconque parce qu'on y fait ribât. Ainsi en péninsule Ibérique de nombreux lieux sont appelés rabida, arrabida, rapita sans que l'on y trouve d'édifices spécifiques ; le mot s'applique aussi à des lieux et à des actions totalement dépourvus de caractère militaire. Autre problème posé par la théorie d'Elena Lourie, celui de la chronologie et des lieux. Ce sont des auteurs espagnols s'appuyant sur des exemples espagnols ou maghrébins qui sont à l'origine de cette idée d'influence. Les ordres religieux-militaires espagnols de Calatrava, Alcàntara, Santiago, fondés après 1150 au moment de la grande offensive sont à l'origine des confréries de chevaliers, semblables à celle de Belchite. L'ordre du Temple cependant est né en 1120 – avant même Belchite – et en Syrie-Palestine. Et si le ribât est connu dans ces régions, il n'a pas du tout, ou il n'a plus, les mêmes formes ni les mêmes fonctions que dans l'Islam occidental. Je pense donc que c'est en amont, au niveau des rapports entre djihâd islamique et guerre sainte chrétienne qu'il faut chercher l'idée d'une influence, d'une diffusion, plutôt qu'au niveau ribât/ordre religieux-militaire. Ceci dit, certaines caractéristiques des ordres espagnols, mais aussi du Temple et de l'Hôpital – particulièrement bien installés dans les États de la Couronne d'Aragon et cela dès 1130 – peuvent avoir des rapports avec certaines expériences musulmanes : les confréries de chevaliers par exemple ou l'importance très grande de la catégorie des frères ad terminum, « servant à terme », dans les ordres du Temple et de l'Hôpital.

Abandonnons donc cette piste. Les facteurs propres à l'évolution de la société occidentale suffisent pour expliquer l'origine du concept d'ordre religieux-militaire. En précisant bien cependant que c'est dans une société occidentale « transportée » en Orient par la croisade et confrontée aux problèmes nés du succès de cette croisade que cette expérience neuve de la chrétienté occidentale s'est développée.

« Une chevalerie d'une espèce nouvelle vient de naître et cela dans cette région qu'autrefois 'le soleil levant', présent dans la chair, a visitée d'en haut. » (Saint Bernard, *Éloge de la nouvelle chevalerie*)

À l'ombre du Saint Sépulcre de Jérusalem

Dès qu'ils se furent rendus maîtres de Jérusalem, les Latins installèrent un patriarche latin et un chapitre de vingt chanoines au Saint Sépulcre ; des biens, des terres, des droits furent affectés à l'un et à l'autre, en Orient comme en Occident. Pour les protéger, les chanoines s'adressèrent à des chevaliers croisés restés sur place, comme cela se faisait en Occident : pensons aux « chevaliers de Saint Pierre » à Rome. Tout près du Saint Sépulcre, un hôpital, fondé dans les années 1070 par des marchands d'Amalfi, hébergeait et soignait les pèlerins. Trois fonctions étaient donc rassemblées autour du Saint Sépulcre : la fonction spirituelle, exercée par les chanoines, la fonction hospitalière et la fonction militaire, confiée à des chevaliers du siècle. Très vite, ce que Kaspar Elm a appelé le « consortium augustin » du Saint Sépulcre, du nom de la règle de Saint Augustin suivie par les chanoines, éclate : le pape Pascal II, en 1113, érige l'hôpital en chef de l'ordre indépendant des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ordre voué à la charité ; et en 1120 le groupe de chevaliers formé autour d'Hugues de Payns, s'affranchit, avec l'accord du patriarche et du roi de Jérusalem Baudouin II, de la tutelle des chanoines du Saint Sépulcre pour former l'ordre du Temple. Un texte peut-être quasi contemporain de l'événement, interpolé dans la chronique d'Ernoul, décrit parfaitement ce qui s'est passé :

« Quand les chrétiens eurent conquis Jérusalem, un assez grand nombre de chevaliers se rendit au temple du Sépulcre [...] et ils obéissaient au prieur du Sépulcre [...]. [Puis] ils prirent conseil

entre eux et dirent : « Nous avons quitté nos terres et nos amis, et sommes ici venus pour élever et exalter la loi de Dieu. Et nous sommes ici arrêtés pour boire et pour manger et pour dépenser sans rien faire. Nous n'agissons pas ni ne faisons œuvre d'armes alors qu'il en est besoin en la Terre. Et nous obéissons à un prêtre et ne faisons pas œuvre d'armes. Prenons conseil et faisons l'un de nous Maître [...] qui nous conduira en bataille quand il faudra ». » (Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, chap. II).

Le concile de Troyes et saint Bernard

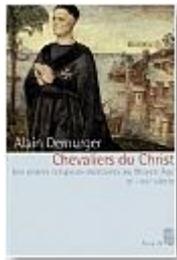
Bien que soutenu par le roi Baudouin II, la « pauvre chevalerie du Christ » végète ; elle doit obtenir la reconnaissance de l'Église pour devenir enfin légitime. En 1128-1129 le maître du Temple Hugues de Payns vient en Occident ; en janvier 1129, un concile provincial réuni à Troyes, en présence de saint Bernard et de nombreux abbés cisterciens, reconnaît le nouvel ordre et lui donne une règle. Peu après, saint Bernard, convaincu de la validité de l'expérience des templiers, écrit pour eux son « Éloge de la nouvelle chevalerie » dans lequel il exalte leur genre de vie et leur mission. Dès lors le succès est foudroyant et les donations se multiplient, en Champagne et Bourgogne, en Anjou, mais aussi en Angleterre, en Provence, en Catalogne, au Portugal. En 1139 la bulle *Omne datum optimum* du pape Eugène III achève ce processus de légitimation commencé à Troyes dix ans auparavant. Ce n'est qu'une fois ce processus achevé que d'autres ordres religieux-militaires peuvent naître. La transformation de l'ordre de l'Hôpital en ordre religieux-militaire n'a donc pu intervenir qu'après 1129, voire 1139. Elle est intéressante en ce sens que l'Hôpital conserve sa fonction hospitalière à laquelle il associe la fonction militaire. Par la suite, d'autres ordres religieux-militaires apparaîtront, en Terre sainte mais aussi sur les terrains où les chrétiens luttent contre les musulmans, comme en Espagne, et contre les païens, comme sur la Baltique. Les ordres ainsi créés suivront soit le modèle purement militaire du Temple, c'est le cas de l'ordre de Calatrava et de ses affiliés Alcántara et Avis en péninsule Ibérique, ou des Porte-glaives en Baltique ; soit le modèle hospitalier et militaire de l'Hôpital, c'est le cas des Teutoniques, créés en Terre sainte mais actifs aussi en Baltique. Il y a une parenté entre les ordres religieux-militaires et les hôpitaux, hospices et autres maisons Dieu qui prolifèrent en Occident : dans les structures – avec la direction d'un maître – et dans le recrutement, ces ordres et institutions s'adressant principalement à des laïcs. Et les ordres religieux-militaires ne seront pas sans influencer les ordres mendiants, franciscains, dominicains, augustins apparus au XIII^e siècle.

Alain Demurger

Avril 2002

Copyright Clio 2021 - Tous droits réservés

Bibliographie



Chevaliers du Christ : Les Ordres religieux-militaires au Moyen Âge,
XIe-XVIème siècle
Alain Demurger
Seuil, Paris, 2002



Aux origines de l'Ordre de Malte. De la fondation de l'ordre de l'hôpital à
sa transformation en ordre militaire
Alain Betjens
Alain Betjens, Bruxelles, 1995



The Military Orders. From the Twelfth to the Early Fourteenth Century
Alan Forey
Londres, 1992



Vie et mort de l'ordre du Temple, 1120-1314
Alain Demurger
Histoire
Seuil, Paris, 1999



The confraternity of Belchite, The Ribât and the Temple
Elena Lourie
In Viator t. 13
Los Angeles, 1985